

## L'éducation, un bien public

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Depuis 2010, le PNUD a introduit dans son Rapport mondial sur le développement humain un nouvel indice ajusté aux inégalités, c'est-à-dire tenant compte, pour chaque indice pris en compte, des inégalités ; dans un pays où l'égalité entre ses citoyens serait parfaite, l'IDH (indice de développement humain) et l'IDHI (indice de développement humain ajusté aux inégalités) seraient égaux ; plus l'IDHI est faible, plus les inégalités particulières sont grandes. L'IDHI a, notamment, été calculé pour l'éducation. Ainsi, le rapport 2013 indique un IDHI éducation de 0,851 pour les pays à développement très élevé et 0,246 pour les pays à développement faible.

Le même indice pour la France, au 20<sup>e</sup> rang selon l'IDH, est de 0,788, la situant à peu près au même niveau que la Roumanie ou le Kazakhstan et sachant que sept pays de l'OCDE ont un indice supérieur à 0,9.

On trouvera une grande masse de données et de comparaisons dans [l'édition 2013 de Regards sur l'éducation de l'OCDE](#), ainsi qu'une [courte analyse à propos de la France](#). L'observation des indicateurs fournis en B4 du rapport général permet de situer la France sur le plan international. Le graphique B4.1 (page 218) indique qu'en matière de pourcentage des dépenses d'éducation comparées aux dépenses publiques en général, la France se situe en queue de classement, en dessous de la moyenne OCDE. On remarquera surtout aussi la lente dégradation sur la période 1995-2010. Le tableau d'ensemble de la page 226 fournit une bonne vue synthétique : la France consacre 1,3 % de son PIB à l'enseignement supérieur, la moyenne OCDE étant de 1,4 % ; elle se trouve derrière 7 pays membres de cette organisation.

L'OCDE a publié début décembre 2013, [PISA 2012](#) qui porte sur l'évaluation de la performance des élèves de 15 ans, en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences. Elle a été menée dans 65 pays auprès de 510 000 jeunes scolarisés. Dans les trois domaines évalués, les élèves asiatiques, en particulier chinois, sont aux premiers rangs et, comme il y a trois ans, les pays présentant les meilleures performances sont aussi ceux qui savent dispenser un enseignement de qualité pour tous, pendant que la France a vu les inégalités scolaires s'accroître. « L'Australie, le Canada, l'Estonie, la Finlande, Hong Kong (Chine), le Japon, la Corée, le Liechtenstein et Macao (Chine) combinent, quant à eux, un niveau élevé de performance en mathématiques à l'évaluation PISA 2012 avec une grande équité dans la répartition de la performance. » On note pour la France que « par rapport aux résultats de 2003, il y a à peu près autant d'élèves très performants (niveau 5 ou 6 de compétence) en France, mais surtout beaucoup plus d'élèves en difficulté (sous le niveau 2 de compétence), ce qui sous-entend que le système s'est dégradé, principalement par le bas, entre 2003 et 2012 ». Ou encore, « lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003 ». En particulier, « la proportion d'élèves issus de l'immigration se

situant sous le niveau 2 en mathématiques [...] atteint 43 % en France ». En une sorte de conclusion sur les méfaits de l'accroissement des inégalités en matière d'éducation, on lit que, s'agissant de la comparaison des performances des élèves issus des milieux les moins favorisés et ceux des milieux les plus favorisés, la France a reculé de 20 places depuis l'enquête 2003. Enfin, [l'édition 2013 Formations et emploi de l'INSEE](#), fournit de précieux renseignements dans ce qu'elle titre « L'école des sortants », « L'insertion des jeunes » et « La formation tout au long de la vie ». On lira, entre autres, « parmi les actifs en emploi, la formation professionnelle concerne plus souvent les plus diplômés : 67 % des diplômés du supérieur long suivent une formation pour raisons professionnelles au cours d'une année contre 26 % seulement des non-diplômés ».

Sur cette toile de fond, on lira Innovation scientifique : la parole aux citoyens ! publié le 29 octobre 2013 par le quotidien [Libération](#). Cette tribune, signée par cinq scientifiques, réagissait à « [La France a besoin de scientifiques techniciens](#) » publiée le 14 octobre 2013 par quatre personnalités politiques. Les cinq scientifiques appuient leur argumentation pour répondre aux politiques réclamant une science « non idéologiquement » inféodée, autour de deux arguments. En premier lieu, ils observent que si, depuis un siècle, la science a permis des avancées pour la condition humaine, elle est aussi mise en cause dans un certain nombre de dossiers dont la pertinence des conclusions est, pour le moins, fort discutable, « biodiversité, climat, pollutions atmosphériques et marines, accidents technologiques... ». Ils soulignent ensuite que le bien-être des êtres humains ne peut pas être décrété contre l'avis des citoyens ! Ils appuient leur analyse sur l'expérience de l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, dans laquelle les cinq scientifiques sont impliqués en qualité d'experts. Forts de leur expérience, ils concluent : « mais il est surtout vrai que l'exercice de la démocratie impose que les attendus, le calendrier et le périmètre même des débats ne soient pas déjà complètement ficelés, imposés par la puissance publique et les lobbies, comme c'est trop souvent le cas dans notre pays ».

Dans le même registre, on lira « [La fronde des universités contre la politique d'austérité](#) » du mathématicien Pascal Maillard, qui

tient un blog sur Médiapart . Il souligne « la fronde des présidents d'université contre le désengagement de l'État », à laquelle s'ajoute la ferme opposition des élus aux conseils centraux, notamment conseils d'administration, conseils scientifiques et conseils des études et de la vie universitaire (CEVU). Ce désengagement conduit à ce que les universités ne soient plus en mesure de pouvoir faire face aux difficultés grandissantes qu'elles rencontrent. L'auteur conclut en

affirmant : « La crise est profonde. Financière, humaine, démocratique ».

Les études, comme les tribunes auxquelles il est fait référence ici, démontrent, même si cette conclusion n'est pas toujours explicite, que l'éducation et, plus largement, la formation, doivent constituer un bien public. Il s'agit même, à l'évidence, d'un bien public mondial.